



Inscription Puces Couture et Loisirs Créatifs

Dimanche 07 avril 2024

9h00-17h00

Salles des Fêtes Granzay-Gript – bourg de Granzay

Nom, Prénom :

Adresse :

N° téléphone :

Adresse mail :

N° Carte nationale d'identité :

Nombre d'emplacement souhaité (max 3) :

Je soussigné(e), certifie avoir lu et signé le règlement de la manifestation « Puces Couture et Loisirs Créatifs » sur la page suivante et m'engage à le respecter.

Fait à, le

A noter que l'inscription n'est effective qu'à réception du dossier papier.

Inscription et règlement par chèque à l'ordre de *SEP Granzay-Gript* à faire parvenir avant le 27 mars 2024 à l'adresse suivante : SEP Granzay-Gript, Mairie, 08 rue de la Fougeraye, 79360 Granzay-Gript

Règlement Pucés couture et Loisirs Créatifs

Article 1 : cette manifestation est organisée par la SEP de Granzay-Gript, à la salle des fêtes Pierre Moreau et à la Salle Familiale de 09h00 à 17h00 le dimanche 07 avril 2024.

L'accueil des participants débute à 07h30. Ils s'engagent à quitter les lieux à la fermeture au public en veillant à laisser leur emplacement propre.

Article 2 : les Pucés sont réservées aux personnes majeures.

Article 3 :

- 1- Toute personne lors de son inscription devra justifier de son identité (numéro de carte nationale d'identité à renseigner sur le bulletin d'inscription)
- 2- Joindre le présent règlement signé avec la mention « *lu et approuvé* ». L'acceptation du présent règlement vaut attestation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- 3- Adresser le montant de l'inscription par chèque à l'adresse suivante : SEP Granzay-Gript, Mairie, 08 rue de la Fougeraye, 79360 GRANZAY-GRIFT
- 4- Adresser à l'association le bulletin d'inscription dûment rempli et le présent règlement signé.

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation.

Article 4 : Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

Article 5 : pour bénéficier d'un emplacement (table de 1,80m), une participation de 4 euros par emplacement est demandée.

La table ainsi que les chaises sont fournies par l'association. En cas de désistement plus de 8 jours avant l'évènement, merci d'en informer l'organisation au 06.78.46.84.04 et obtenir le remboursement de votre réservation. Au-delà du 27 mars 2024, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : dès leurs arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées. Les véhicules seront garés à proximité de la salle (parking indiqué par des flèches). Les emplacements seront attribués par l'organisation et ne pourront pas être contestés. **La manifestation a lieu dans deux salles, un fléchage et un sens de circulation seront mis en place afin que les visiteurs parcourent les deux salles.**

Article 7 : les tissus, laines, livres, accessoires loisirs créatifs exposés demeurent sous la seule responsabilité de l'exposant. Les produits finis ne sont pas autorisés. **Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges** (perte, vol, détérioration). Les pièces non vendues et emballages ne pourront être laissés sur place (containers à carton à l'extérieur de la salle).

Article 8 : l'association se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'évènement, les exposants seront alors remboursés.

Article 9 : toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer de remboursement.

Article 10 : l'organisation se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Signer avec la mention « lu et approuvé », le